Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
DIRECTION GÉNÉRALE

NOTE

DESTINATAIRES : *Parents des élèves qui fréquentent les écoles primaires de la CSCV*

DATE : *Le mardi 19 mai 2020*

OBJET : *Élève qui présenterait un ou des symptômes de la COVID-19*

Bonjour,

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) souhaite rappeler aux parents que la fréquentation du milieu scolaire est interdite à toute personne (élève ou membre du personnel) présentant des symptômes associés à la COVID-19, et ce, au moins 48 heures après la fin des symptômes suivants :

- *fièvre : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale) ;*
- *apparition ou aggravation d'une toux ;*
- *difficultés respiratoires ;*
- *perte subite de l'odorat ;*
- *perte subite de goût.*

La CSCV souhaite également rappeler quelques mesures à prendre lorsque l'élève ou un proche présente l'un des symptômes :

Si le parent constate que son enfant présente l'un des symptômes :

- *L'élève doit demeurer à la maison et le parent doit en informer l'école dès que possible ;*
- *Le parent doit communiquer avec la ligne d'information dédiée à la COVID-19 au 1-877-644-4545 et suivre les recommandations qui lui seront fournies par la santé publique.*

Si l'école constate qu'un enfant présente l'un des symptômes :

- *L'élève est immédiatement placé en isolement selon les mesures prévues par la santé publique;*
- *Les parents de l'élève concerné seront avisés et devront venir le chercher, le plus tôt possible ;*
- *Une désinfection des lieux fréquentés par l'élève sera effectuée ;*
- *Le parent doit communiquer avec la ligne d'information dédiée à la COVID-19 au 1-877-644-4545 et suivre les recommandations qui lui seront fournies par la santé publique.*

Si un proche demeurant à la même adresse que l'enfant présente l'un des symptômes :

- *L'élève doit demeurer à la maison et le parent doit en informer l'école dès que possible ;*
- *Le parent doit communiquer avec la ligne d'information dédiée à la COVID-19 au 1-877-644-4545 et suivre les recommandations qui lui seront fournies par la santé publique.*

Lors du retrait d'un élève qui présente l'un des symptômes, la CSCV n'en informera pas les parents des autres élèves. La CSCV suit ainsi les recommandations de la santé publique qui considère qu'il serait précipité de transmettre cette information étant donné que ces symptômes pourraient être associés à d'autres conditions de santé (ex. rhume, allergies saisonnières, etc.).

Que faire si mon enfant est en attente du résultat d'un test pour la COVID-19 ?

- *L'enfant doit demeurer à la maison ;*
- *Le parent doit suivre les recommandations données par la santé publique lors du prélèvement.*

Que faire si mon enfant obtient un résultat positif à la COVID-19 et est porteur du virus ?

- *La santé publique communiquera avec vous afin d'identifier les contacts qui seront jugés à risque ;*
- *La santé publique vous informera des recommandations à suivre quant à l'isolement de votre enfant.*

Que faire si un proche demeurant à la même adresse que l'enfant est en attente d'un résultat d'un test pour la COVID-19 ou est porteur du virus ?

- *L'enfant doit demeurer à la maison ;*
- *Le parent doit suivre les recommandations données par la santé publique ou doit communiquer avec la ligne d'information dédiée à la COVID-19 au 1-877-644-4545 et suivre les recommandations qui lui seront fournies par la santé publique.*

C'est la santé publique qui assume la responsabilité d'informer les personnes qui ont été en contact avec une personne porteuse de la COVID-19. Advenant qu'un cas confirmé de COVID-19 ait fréquenté une école, c'est donc la santé publique, et non la CSCV ou l'école, qui en informerait les parents concernés.

Chaleur

La chaleur est à nos portes. Les écoles n'étant pas climatisées, celles-ci ont l'habitude d'utiliser des ventilateurs afin d'amoindrir la chaleur qui peut envahir les classes à cette période de l'année. Après vérification, la santé publique nous informe que l'utilisation de ventilateurs peut « contribuer à la dispersion de gouttelettes contenant le virus en présence de personnes infectées, que celles-ci soient symptomatiques ou non ». En conséquence, les ventilateurs ne pourront malheureusement pas être installés dans les classes.

Crème hydratante

Certains élèves présentent des irritations ou des rougeurs qui résultent des fréquents lavages des mains. Contrairement à ce qui est parfois véhiculé, il est suggéré aux parents de fournir de la crème hydratante (non parfumée) à son enfant. Celle-ci doit cependant être exclusivement utilisée immédiatement après le lavage des mains et ne pas être partagée. Le parent doit bien l'identifier au nom de son enfant et la placer dans sa boite à goûter.

Nous vous souhaitons une excellente journée.